

## Projet CERPAG

### Coopération pour l'évaluation des résidus phytosanitaires de l'agriculture guyanaise

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau, 11 molécules phytosanitaires ont été détectées dans les milieux aquatiques guyanais, à proximité de moyens cours d'eau agricoles. Bien qu'en dessous des seuils réglementaires, se pose la question de la validité de ces résultats aux abords des parcelles d'exploitation. De plus, aucune analyse de résidus n'a été réalisée à ce jour sur des végétaux alimentaires. Ce projet vise à i) mieux connaître les usages agricoles concernant l'utilisation des produits phytosanitaires dans des itinéraires techniques de production maraichère et fruitière en Guyane française, ii) suivre l'évolution des concentrations en résidus dans les matrices EAU, BIOTE, SEDIMENTS et VÉGÉTAUX ALIMENTAIRES, et iii) sensibiliser les agriculteurs aux pratiques agroécologiques par le biais de journées techniques.

#### Porteur de projet

Office de l'Eau de Guyane

#### Partenaires

Chambre d'Agriculture de Guyane,  
FREDON

#### Localisation

Guyane Française

#### Durée

24 mois

#### Coût du projet

273 662 € dont 165 872 € de subvention Ecophyto

#### Axe et action Ecophyto

Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts

#### Thématiques du projet :

Eau, sédiments, poissons, végétaux alimentaires, phytosanitaires

#### Contexte

En Guyane, l'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs est récurrente à cause de la pression élevée exercée par les bioagresseurs sur les cultures. En effet, le climat équatorial humide favorise le développement des maladies et des ravageurs, ainsi que la croissance des adventices. Face aux impasses phytosanitaires et à l'augmentation du prix des intrants, l'utilisation illicite de pesticides importés du Suriname et du Brésil à des doses empiriques met en danger la santé des agriculteurs et présente un risque pour l'environnement. Cependant les connaissances actuelles sur le territoire sont encore limitées sur les produits, les quantités utilisées et les fréquences d'application.

Dans ce contexte, l'Office de l'Eau et la Chambre d'agriculture de Guyane ont l'ambition de réaliser un projet commun dont les principales problématiques sont les suivantes : i) Quelles sont les molécules les plus utilisées en Guyane et provenant des pays voisins ?, ii) Combien sont présentes dans les sols cultivés, les productions agricoles et les cours d'eau à proximité ?, et iii) Quelles pratiques agroécologiques pourraient être mises en œuvre pour pallier ces surconsommations de produits nocifs pour la santé et l'environnement ?

## Objectifs

Les objectifs du projet CERPAG sont de :

- ▶ détecter des contaminations dans les divers compartiments susceptibles d'exposer la population générale (eau, sédiments, poissons, sol, végétaux alimentaires) au droit de la parcelle et des criques (petits cours d'eau) en aval,
- ▶ suivre des itinéraires techniques pour améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires en respectant le plus possible l'environnement,

- ▶ développer des indicateurs pertinents de suivi d'impacts des activités agricoles sur les milieux ;
- ▶ mettre en relation des données obtenues avec celles de la Directive Cadre sur l'Eau (maitrise d'ouvrage Office de l'Eau de Guyane), celles de Ecophyto 2018 (diminuer les intrants) et ORGANOTROPIC.
- ▶ collaborer avec les agriculteurs à partir d'une méthode participative pour encourager leur esprit critique et innovant.

## Résultats attendus

A l'issue de la phase d'analyse des échantillons, les résultats permettront de quantifier les molécules présentes dans les compartiments étudiés, d'évaluer si les seuils réglementaires sont dépassés ou non, et de diffuser l'information auprès des institutions afin que des directives soient prises si nécessaire.

## Principales actions et productions prévues

Le projet se structure autour de 5 actions principales :

- ▶ sur un total de 85 molécules connues aujourd'hui (herbicides, insecticides, fongicides) une trentaine sera sélectionnée et étudiée dans toutes les matrices (eau/sol/biote/végétaux alimentaires),
- ▶ une collaboration avec les agriculteurs sera réalisée pour connaître les pratiques
- ▶ une recommandation sera faite sur les quantités de produits à utiliser en lien avec les seuils de toxicité réglementaires pour la santé à ne pas dépasser,
- ▶ une incrémentation des nouvelles molécules à suivre dans la DCE ainsi que des résultats obtenus,
- ▶ une réunion pour présenter le projet sera réalisée sur le terrain avec les agriculteurs. Puis des réunions d'information régulières seront faites tout au long du projet.

Les productions prévues sont :

- ▶ un rapport technique intermédiaire final
- ▶ une fiche de synthèse du projet.



Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité.